

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

## Exercice 2022

---

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



### **Communauté de Communes Sundgau**

Quartier Plessier  
Avenue du 8 e régiment de Hussards  
BP19 68 131 Altkirch Cedex

Tél: 03 89 08 47 57

<http://www.cc-sundgau.fr>  
[canalisations@cc-sundgau.fr](mailto:canalisations@cc-sundgau.fr)

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

L'année 2022 est marquée par la clôture de la délégation de service public sur le secteur d'Altkirch sur décision politique. La préparation de la prestation de service pour la gestion de la station d'épuration de l'agglomération d'Altkirch a occupé les équipes pendant une large période de l'année. En parallèle le service assainissement a vu sa taille augmentée avec une organisation en deux parties : usine et réseau. Ceci pour permettre la reprise du réseau de l'agglomération d'Altkirch en régie.

Le service SPANC a aussi été concrètement organisé pour permettre le lancement des contrôles initiaux et périodiques en fonction de la zone concernée.

Le contrat de territoire eau climat est en cours de réalisation notamment dans la partie assainissement avec les défis techniques, calendaires et logistiques que cela entraîne.

## **1. Présentation générale du service**

### **A. Périmètre et nature du service assuré**

La Communauté de Communes Sundgau assure les compétences suivantes pour l'assainissement collectif :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées
- Dépollution

Le service public d'assainissement collectif en compétence directe de la CCS dessert 16 052 abonnés dont 1 882 en assainissement non collectif. Deux modes de gestion sont établis sur le territoire :

- Gestion en régie pour 14 170 abonnés soit 33 639 habitants jusqu'au 19 septembre 2022.
- Gestion en DSP pour 3 622 abonnés soit 10 627 habitants jusqu'au 19 septembre 2022.

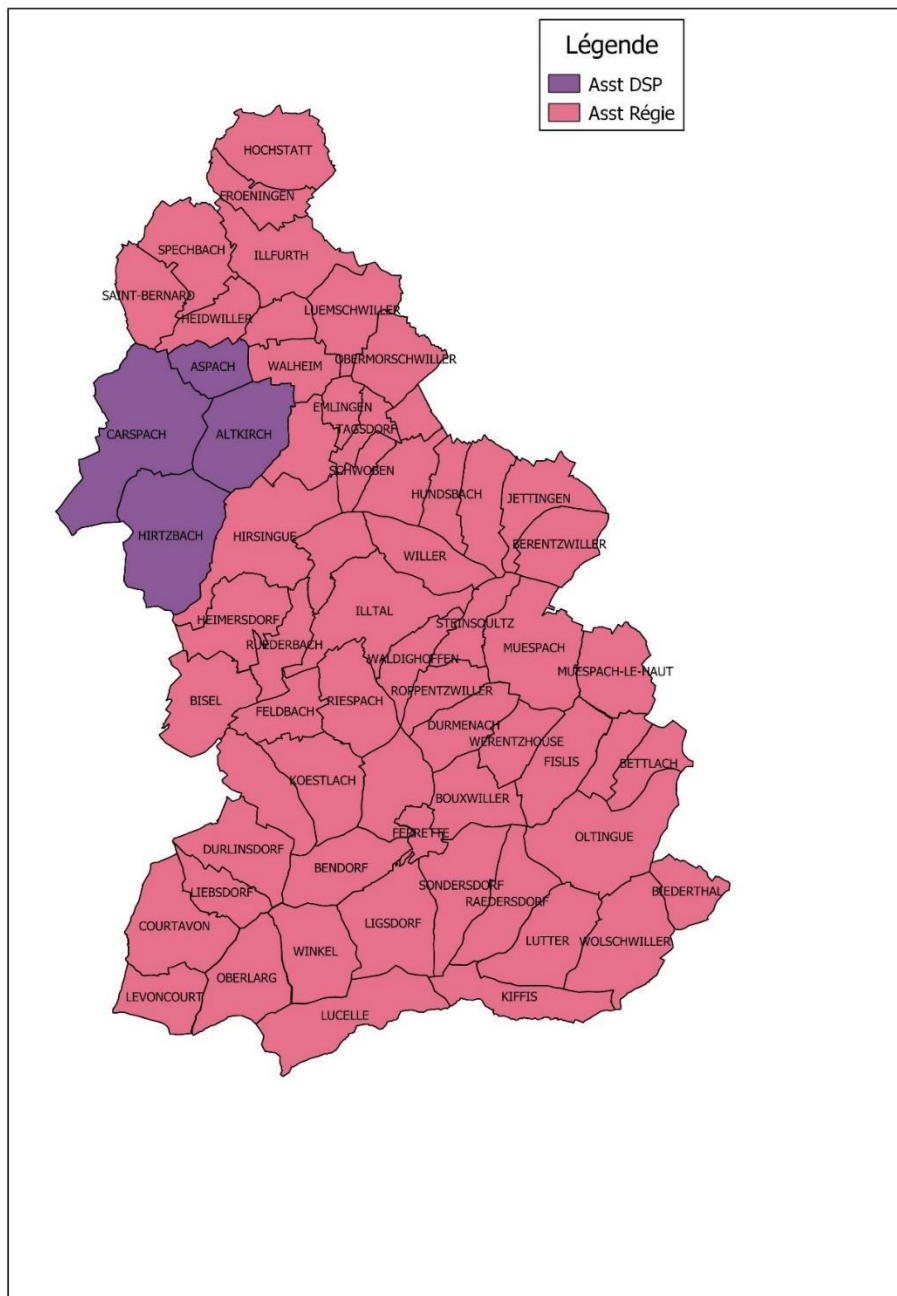
Le zonage assainissement a été approuvé fin 2020 pour le territoire de la CCS en raison des documents antérieurs existants ainsi :

- Ancien territoire CCA : zonage approuvé
- Ancien territoire CCIG : zonage approuvé
- Ancien territoire CCSI : zonage approuvé
- Ancien territoire CCVH : zonage approuvé
- Ancien territoire CCJA : zonage approuvé

Règlement du service assainissement collectif : OUI

## B. Mode de gestion du service

La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. La répartition des modes de gestion est la suivante :



	Compétence ASSAINISSEMENT
Altkirch	DSP jusqu'au 19 septembre 2022
Aspach	DSP jusqu'au 19 septembre 2022
Bendorf	Pas d'assainissement
Berentzwiller	régie intercommunale
Bettendorf	Pas d'assainissement
Bettlach	régie intercommunale
Biederthal	Pas d'assainissement
Biesel	régie intercommunale

Bouxwiller	Pas d'assainissement
Carspach	DSP jusqu'au 19 septembre 2022
Courtavon	Pas d'assainissement
Durlinsdorf	régie intercommunale
Durmenach	régie intercommunale
Emlingen	régie intercommunale
Feldbach	régie intercommunale
Ferrette	régie intercommunale
Fislis	régie intercommunale
Franken	régie intercommunale
Froeningen	régie intercommunale
Hausgauen	régie intercommunale
Heidwiller	régie intercommunale
Heimersdorf	Pas d'assainissement
Heiwiller	régie intercommunale
Hirsingue	régie intercommunale
Hirtzbach	DSP jusqu'au 19 septembre 2022
Hochstatt	régie intercommunale
Hundsbach	régie intercommunale
Illfurth	régie intercommunale
Illtal	régie intercommunale
Jettingen	régie intercommunale
Kiffis	Pas d'assainissement
Kœstlach	régie intercommunale
Levoncourt	régie intercommunale
Liebsdorf	régie intercommunale
Ligsdorf	Pas d'assainissement
Linsdorf	régie intercommunale
Lucelle	Pas d'assainissement
Luemswiller	régie intercommunale
Lutter	régie intercommunale
Moernach	régie intercommunale
Muespach	régie intercommunale
Muespach-le-Haut	régie intercommunale
Oberlarg	Pas d'assainissement
Obermorschwiller	régie intercommunale
Oltingue	régie intercommunale
Raedersdorf	régie intercommunale
Riespach	régie intercommunale
Roppentzwiller	régie intercommunale
Ruederbach	régie intercommunale
Saint-Bernard	régie intercommunale
Schwoben	régie intercommunale
Sondersdorf	Pas d'assainissement
Spechbach	régie intercommunale
Steinsoultz	régie intercommunale
Tagolsheim	régie intercommunale
Tagsdorf	régie intercommunale

Vieux-Ferrette	régie intercommunale
Waldighofen	régie intercommunale
Walheim	régie intercommunale
Werentzhouse	régie intercommunale
Willer	régie intercommunale
Winkel	Pas d'assainissement
Wittersdorf	régie intercommunale
Wolschwiller	Pas d'assainissement

Les communes indiquées sans assainissement sont gérées par le service public pour l'assainissement non collectif (SPANC). Le schéma général directeur pour ces communes a été lancé en 2021 dans le cadre du contrat de territoire. L'étude générale a été menée et sera présentée aux élus début 2022. Le marché pour les contrôles est passé est attribué à JDBE. Les trois premières communes à bénéficier en 2023 d'une réunion publique si elle le souhaite sont Oberlarg, Courtavon et Winkel.

La CCS exploite ses réseaux d'assainissement et fait l'objet :

- **D'un marché pour l'exploitation des postes de pompages et entretien des bassins d'orage**

Un nouveau marché est certifié exécutoire pour la date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de traitement, des postes de relèvement
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques
- ✓ Entretien des bassins d'orages

Le périmètre est défini par les limites des territoires des neuf communes formant l'ex Communauté de Communes du secteur d'Illfurth ainsi que les postes de l'ancien territoire de la CCVH.

A compter du 20/9/2023, les postes et les vannes de régulation de l'ancien territoire de la CCVH ont été retiré du marché pour être dans la prestation de service.

- **D'un marché public pour l'exploitation de la station d'épuration d'Illfurth et de Spechbach**

Ce marché est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des stations d'épuration
- ✓ Gestion des boues d'épuration
- ✓ Autosurveillance des rejets
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques

- **D'un marché de compostage et de valorisation agricole des boues**

Ce marché est confié à la société Agrivalor. Il concerne la valorisation agricole des boues de stations d'épuration de Altkirch, Illfurth, Spechbach et Illtal.

Les principales missions de ce marché sont :

- ✓ Prise en charge et transport des boues jusqu'à la plateforme de compostage
- ✓ Mise en place du mélange avec un co-produit, criblage et maturation
- ✓ Analyses des boues et du compost
- ✓ Stockage avant la valorisation agricole

- **D'une délégation de service public :**

Cette DSP est confiée à la société VEOLIA à partir du 20 septembre 2010 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 19 septembre 2022.

Elle concerne les communes membres de la communauté de communes d'Altkirch avant 2014 à savoir Altkirch, Aspach, Carspach et Hirtzbach.

- **D'une prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages du réseau de l'agglomération d'Altkirch :**

Cette DSP est confiée à la société SUEZ à partir du 20 septembre 2022 pour une durée de 3 ans auxquels peut s'ajouter une période renouvelable de deux ans soit jusqu'au 19 septembre 2027.

## **2. Territoire en régie :**

### **A. Territoire**

La compétence exercée est scindée entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. La compétence eaux pluviales est du ressort des communes.

La répartition par commune est la suivante : les communes du SPANC ont un nombre d'habitants et d'abonnés nul. Les communes en assainissement collectif et celles pour lesquelles des travaux sont prévus ont un nombre d'habitants et d'abonnés positif.

	<b>HAB</b>	<b>Nbre abonnés ASST</b>	<b>VOLUME ASST FACTURES 2022</b>
ALTKIRCH			
ASPACH	1140		
BENDORF	214		
BERENTZWILLER	331	162	16333
BETTENDORF	468		
BETTLACH	315	156	13580
BIEDERTHAL	315		
BISEL	561	242	17700
BOUXWILLER	471		
CARSPACH			
COURTAVON	372		
DURLINDORF	576	238	20414
DURMENACH	877	367	49440
EMLINGEN	283	124	124
FELDBACH	454	187	16896
FERRETTE	697	372	52028
FISLIS	431	180	12868

FRANKEN	333	152	15141
FROENINGEN	796	367	38359
HAUSGAUEN	407	174	18173
HEIDWILLER	659	265	25831
HEIMERSDORF	672		
HEIWILLER	177	96	9027
HIRSINGUE	2179	917	95417
HIRTZBACH	1439		59049
HOCHSTATT	2228	898	98650
HUNDSBACH	349	143	14471
ILLFURTH	2512	865	102256
ILLTAL	1414	500	45984
JETTINGEN	518	239	22918
KIFFIS	251		
KOESTLACH	517	203	16605
LEVONCOURT	249	114	8673
LIEBSDORF	331	134	11793
LIGSDORF	325	148	12524
LINSDORF	329	149	13778
LUCELLE	27		
LUEMSCHWILLER	783	344	30078
LUTTER	286	141	12637
MOERNACH	584	246	22555
MUESPACH	885	389	35065
MUESPACH LE HAUT	1110	478	45039
OBERLARG	146		-
OBERMORSCHWILLER	367	187	15710
OLTINGUE	739	328	26126
RAEDERSDORF	513	196	19709
RIESPACH	725	266	23931
ROPPENTZWILLER	705	293	25872
RUEDERBACH	390		
SAINT BERNARD	562	238	18336
SCHWOBEN	237	104	9187
SONDERSDORF	352		-
SPECHBACH	1351	647	51266
STEINSOULTZ	800	312	27136
TAGOLSHEIM	893	413	46026
TAGSDORF	308	136	14220
VIEUX FERRETTE	694	290	31964
WALDIGHOFFEN	1564	624	62428
WALHEIM	938	392	37032

WERENTZHOUSE	573	262	26045
WILLER	335	144	10846
WINKEL	323		
WITTERSDORF	839	348	35185
WOLSCHWILLER	482		
<b>TOTAL</b>		<b>14 170</b>	<b>1 434 425</b>

## B. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau d'assainissement est en vigueur depuis fin 1998 :

- ✓ Compagnie franco-suisse de façonnage du papier

De plus, des conventions de déversement d'effluents agricoles issus des éleveurs laitiers pour le traitement des eaux blanches ont été établies.

## C. Le réseau de collecte

### 1. Réseaux, branchements et équipements

Le réseau de la communauté de communes comprend environ 500 Km de réseaux. En raison du transfert de compétence le reste des données est en cours de vérification.

Un certain nombre d'équipements sont présents sur le réseau et se répartissent de la façon suivante :

- Déversoirs d'orage (DO) qui permettent le délestage des eaux de pluie en période de précipitation vers le milieu naturel ou un réseau dédié aux eaux pluviales. Ils permettent de conserver la pollution du temps sec et de la diriger vers la station de traitement
- Postes de régulation (PR) qui équipés de pompes permettent de réguler la quantité d'eau envoyée vers la station de traitement pour éviter qu'un déversement soit constaté en entrée de station.
- Bassins d'orage qui permettent de stocker les eaux de précipitations dans les réseaux unitaires afin de permettre un écoulement constant vers la station de traitement après la période de pluie.

Le document en annexe 2a présente par communes le nombre d'équipements et d'ouvrages présents sur le réseau. Y figurent aussi les mètres de canalisation en cours de numérisation, le but étant de géolocaliser les réseaux et les ouvrages et de répartir les mètres entre réseaux unitaires ou séparatifs.



Chaque année le service organise un curage préventif ou curatif du réseau et/ou des branchements en fonction des besoins. Les bassins d'orage ou postes et déversoir d'orage, considérés comme des ouvrages sur le réseau sont aussi régulièrement curés. Les linéaires sont intégrés dans l'annexe 2a « Fonctionnement du réseau assainissement ».

Au niveau technique du fonctionnement du réseau d'assainissement du territoire en régie, l'annexe 2b présente les fonctionnements et interventions sur les postes de relèvements du réseau en indiquant la consommation électrique, la liste des interventions ainsi que le temps de fonctionnement des pompes. Le but dans l'entretien de ces équipements est de permettre un fonctionnement continu sur demande par la gestion des niveaux via des poires de niveau ou des sondes, en empêchant des déversements. La gestion d'un équilibre de fonctionnement des pompes permet de prolonger la durée de vie de l'appareil.

Les raisons des temps de marche déséquilibrés des pompes sont multiples :

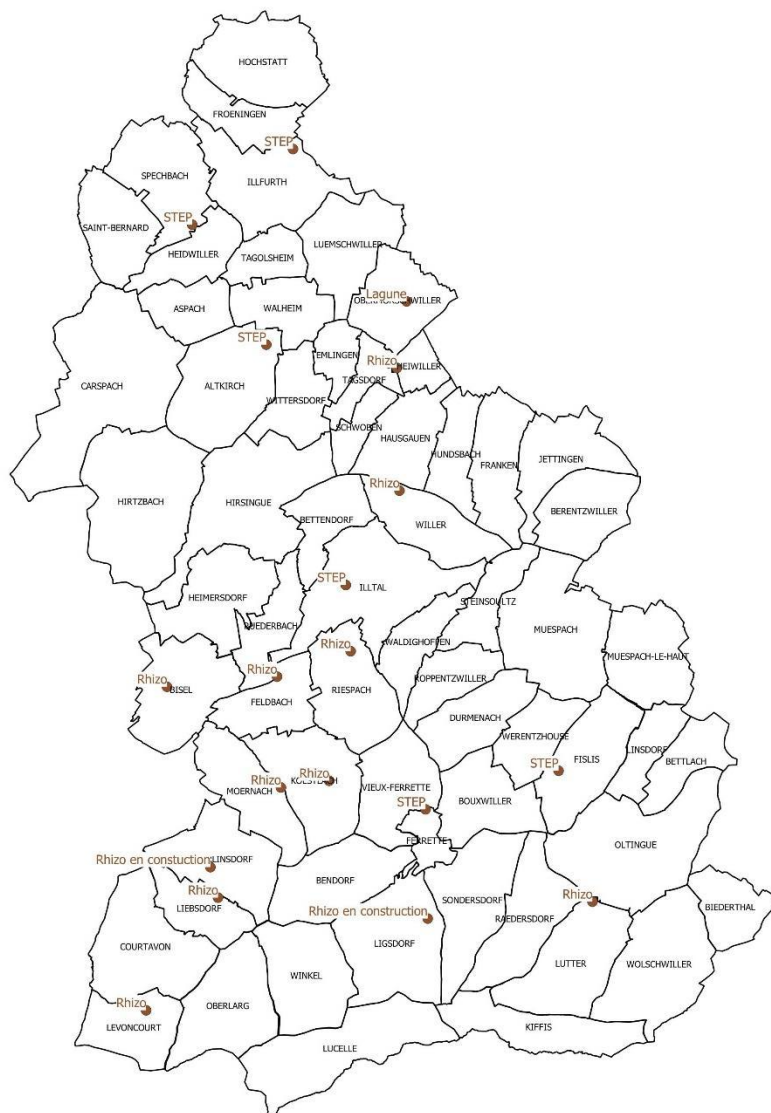
- Absence en 2022 d'une supervision et d'une télégestion globales qui permettent d'avoir les informations à distance et de piloter les pompes. Pour certains postes la CCS n'est pas destinataire des alarmes
- Usure des volutes inégales
- Les délais actuels de réparation ou de livraison des pompes sont longs et pendant ce temps en cas de panne le poste ne tourne qu'avec une pompe
- Le blocage d'une poire par les matières en suspensions ou les lingettes peut fausser les arrêts et démarrages des pompes sans pour autant envoyer d'alarmes

## *2. Les diagnostics assainissement*

Le nombre de diagnostics assainissement réalisés dans le cadre des mutations immobilières et répartis par commune fait l'objet d'une colonne dans l'annexe 2a.

Cette prestation fait l'objet d'un marché détenu par BF ASSAINISSEMENT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 mais occupe le service « habitat » du pôle ou une grande partie du temps pour la gestion des dossiers, la facturation, l'édition des certificats de conformité et l'accompagnement des différents protagonistes (Notaires, Agents immobiliers, Vendeurs et Acheteurs). Les dossiers gérés en 2022 sont au nombre de 441 en intégrant les communes en DSP soit 2 par jour d'ouverture du service. Ces diagnostics pour mutation immobilière dressent un état factuel de l'écoulement des eaux usées et pluviales pour le bâtiment concerné, et s'il n'est pas aux normes proposent une solution de mise aux normes avec une analyse technique. Le diagnostic est valable trois ans.

## D. Le traitement des eaux usées



La CCS a en gestion directe 5 stations d'épuration à boue activées et 12 rhizosphères (celles de Durlinsdorf et de Ligsdorf ont été mises en service) et 1 lagune. La prestation de service actuellement en place au sein de la CCS prend en charge 2 stations d'épuration (Illfurth et Spechbach), 2 rhizosphères (Heiwiller et Willer) et 1 lagune (Obermorschwiller).

Le tableau présent en annexe 3a détaille les caractéristiques des stations de traitement de l'ensemble du territoire, celles gérées en régie, en prestation et celles en délégation de service. Il détaille la réglementation à appliquer et les conformités pour l'année 2022.

Les boues sont extraites à Illtal par la CCS, et dans les autres stations d'épuration par les prestataires. Elles sont collectées, traitées par compostage et épandues par Agrivalor sur le territoire de la CCS. L'annexe 3b présente le bilan agronomique pour l'année 2022. La CCS a extrait 1 831.94 T de boue représentant après compostage 484.50 T de matière sèche (MS) dont 384.92 T qui ont été épandues

sur 47.90 Ha sur le territoire de la CCS selon un plan d'épandage et un répertoire de parcelles pré établi et validé par la DDT (5 agriculteurs concernés).

Chaque année, le bilan annuel de fonctionnement est dressé pour les stations de traitement. Ils sont présentés en annexe 3c. Chacun reprend les résultats d'analyse des autosurveillances dont le nombre varie en fonction de la taille de l'installation, les consommations de produits et sous-produits, les interventions nécessaires au bon fonctionnement. Les bilans annuels sont transmis au service de la Police de l'Eau pour contrôle.

### **3. Indicateurs financiers**

#### **A. Les tarifs**

Les tarifs appliqués en 2022 sont identiques aux tarifs 2021.

La part fixe est harmonisée pour l'ensemble du territoire géré par la CCS à 50 € HT/an.

La Chambre régionale des comptes demande une harmonisation des parts variables et la délibération pour celle-ci a été approuvée le 8 décembre 2022 pour une application en janvier 2023.

L'harmonisation se fera par paliers de janvier 2023 à janvier 2026 pour atteindre un tarif de 2.50 € HT/m<sup>3</sup>.

#### **B. La facture 120 m<sup>3</sup>**

Le tableau joint en annexe 1 détaille les tarifs au 1/1/2022 et ceux au 1/1/2023 en répartissant les parts organismes publics, fixes et variables et en indiquant les montants hors taxes et toutes taxes comprises des factures 120 m<sup>3</sup>. Il reprend aussi le prix du m<sup>3</sup> sur la base de 120 m<sup>3</sup> de consommation ainsi que la répartition des composantes taxes / collectivité.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle et la facturation est réalisée avec une fréquence semestrielle.

#### **C. Autres prestations payantes**

Participation à l'assainissement collectif PAC	1500 € sans TVA
Diagnostic assainissement	150 € HT / diagnostic
Frais de branchement	10% du montant de la facture plafonné à 230 € HT

#### 4. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2022
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	33 639
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	1
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	1 831 T
<b>D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/N+1</b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	Variables

Indicateur	Définition	Valeur 2022
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	60%
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	90/120
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0

#### 5. Les investissements :

L'avancement des travaux inscrits au budget est le suivant :

TRAVAUX REALISES	DEPENSES 2022
AP20-1 : Numérisation des plans	16 000 € HT
AP20-2 : Rue du chemin de fer Durmenach	180 000 € HT
AP20-4 : travaux d'assainissement à Ligsdorf	154 000 € HT
AP20-12 : travaux d'assainissement zone nord Jettingen	902 000 € HT
Extensions de réseau	49 900 € HT
Travaux sur step + postes (pompes améliorations)	71 000 € HT
Optimisation des flux (agglo Illfurth)	80 000 € HT

## 6. Bilans et perspectives :

- Le comité technique (cotech) s'est réuni afin de continuer la discussion et le travail sur l'harmonisation des tarifs. Ainsi il a soumis au conseil du 08 décembre 2022 une proposition d'harmonisation des tarifs de la part variable de la redevance assainissement. La grille tarifaire sera donc harmonisée par paliers à partir du 1/1/2023 jusqu'au 1/1/2026 pour atteindre un montant de 2.50 € HT/m3.
- Concernant le spanc, les contrôles initiaux seront lancés et le zonage assainissement non collectif sera soumis à enquête publique courant 2023
- La DDT par le biais des dossiers concernant l'urbanisme demande une avancée significative de l'augmentation de la charge en entrée de station d'épuration d'Illtal. Il a été décidé d'embaucher une personne en charge des contrôles de déconnexion pour réaliser une pré-visite de l'utilisation des regards mis en place dans le cadre du passage en séparatif. Si le regard est utilisé le contrôle par BF assainissement est lancé. Si le regard n'est pas utilisé un courrier de mise en demeure sera envoyé pour une réalisation des travaux dans les meilleurs délais sous peine d'application de la majoration de la redevance assainissement. La discussion du taux de la majoration appliquée sera lancée en 2023.

## 7. Le budget annexe Assainissement du territoire en régie

### A. Les recettes d'exploitation

Recettes	2022 régie
Recettes d'exploitation - Chapitre 70	2 540 425 €
<i>Travaux - Compte 704</i>	394 403 €
<i>Surtaxe assainissement - Compte 70611</i>	1 420 556 €
<i>PAC - Compte 70613</i>	180 000 €
<i>Diagnostics assainissement - Compte 7068</i>	545 467 €
Atténuations de charges - Chapitre 014	/
Produits exceptionnels - Chapitre 77	51 161 €
Subventions d'exploitation - Chapitre 74	28 259 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 619 844,57 €</b>

### B. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022 régie
Encours de la dette au 31 décembre	18 319 418 €
Montant remboursé durant l'exercice	1 467 388 €

- dont en capital	907 364 €
- dont en intérêts	560 024 €
Montant de l'épargne brut	164 042 €

### C. Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements	2022
Amortissement global	1 732 818.87 €
Subventions	644 176.06 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 376 994.93 €</b>

### D. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

## 8. Territoire en délégation de service public : ancien territoire de la Communauté de communes d'Altkirch

### A. Territoire

Ce territoire comprend les communes membres de l'ancienne Communauté de commune d'Altkirch avant l'intégration des communes de Heimersdorf et Hirsingue en son sein à savoir Altkirch, Aspach, Carspach et Hirtzbach.

Un contrat de délégation de service public est actuellement en cours jusqu'au 19 septembre 2022.

La répartition par commune est la suivante :

Nbre Habitants ASST		VOLUME ASST FACTURES 2022	Nbre abonnés Asst	LINEAIRE RESEAU ASST (ml) hors branchement	Nombre de DO	Nombre de PR
ALTKIRCH	5 870	461 322,00	1782	76 372,00	44,00	3,00
ASPACH	1 148	44 059,00	491			
CARPACH	2 147	108 114,00	784			
HIRTZBACH	1 462	dans territoire régie				
	<b>10 627</b>	<b>613 495</b>	<b>3 057</b>			

### B. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire

l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

La liste des conventions de déversement a été établie dans le cadre du schéma directeur. Il s'agit maintenant de contractualiser avec les différentes entreprises.

### C. Le réseau de collecte et le traitement des eaux usées

Les éléments de suivi et d'entretien du réseau de collecte et de la station d'épuration d'Altkirch sont intégrés dans le rapport annuel du délégataire présent en annexe 4a ainsi que dans le rapport du prestataire en annexe 4b pour la période postérieure au 19/9/2022.

La station d'épuration d'Altkirch est aussi mentionnée dans les annexes 3a et 3b du présent rapport.

### D. Indicateurs financiers

Les tarifs appliqués en 2022 sont ceux votés par la collectivité pour la part intercommunale et ceux actualisés de la délégation de service public signés avec VEOLIA pour la part délégataire. La facture 120 m3 est présentée dans le rapport du délégataire

### E. Les investissements :

Le schéma directeur du territoire de la communauté de communes d'Altkirch a mis en évidence des travaux à mener pour régler des soucis de pollution directe ou des déversements trop importants. Un marché de maîtrise d'œuvre sera prochainement lancé pour la partie étude et réalisation de ces travaux.

### F. Le budget annexe Assainissement du territoire en DSP

#### 1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2022 DSP
Recettes d'exploitation - Chapitre 70	760 250 €
Travaux - Compte 704	85 266 €
Surtaxe assainissement - Compte 70611	505 429 €
PAC - Compte 70613	79 500 €
Diagnostics assainissement - Compte 7068	90 055 €
Atténuations de charges - Chapitre 014	/
Produits exceptionnels - Chapitre 77	13 125 €
Subventions d'exploitation - Chapitre 74	31 224 €
<b>TOTAL</b>	<b>804 599,13 €</b>

## 2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>2022 DSP</b>
Encours de la dette au 31 décembre	193 589 €
Montant remboursé durant l'exercice	182 476 €
- dont en capital	169 047 €
- dont en intérêts	13 429 €
Montant de l'épargne brut	311 604 €

## 3. Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

<b>Amortissements</b>	<b>2022</b>
Amortissement global	805 681.80 €
Subventions	152 895.59 €
<b>Total</b>	<b>958 577.39 €</b>

## 4. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).



## Liste des Annexes :

Annexe 1 : Tarifs et factures 120 m3 du territoire en régie

Annexe 2a : Fonctionnement du réseau d'assainissement 2022

Annexe 2b : Fonctionnement des postes de relèvement du réseau 2022

Annexe 3a : Tableau de synthèse des stations de traitement de la CCS

Annexe 3b : Bilan agronomique des boues de stations d'épuration

Annexes 3c : Bilan annuel de fonctionnement sur le système d'assainissement

Annexe 4a : Rapport du délégataire pour les communes en délégation de service public

Annexe 4b : Rapport du prestataire du marché d'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages du réseau de l'agglomération d'Altkirch

Annexe 5 : Rapport du prestataire du marché d'exploitation des stations d'épuration et des ouvrages équipant le réseau d'assainissement de l'agglomération d'Illfurth

Annexe 6 : Synthèse

## **ANNEXE 1 : Tarifs et factures 120 m<sup>3</sup> du territoire en régie**

---

## **ANNEXE 2a : Fonctionnement du réseau d'assainissement 2022**

---

## **ANNEXE 2b : Fonctionnement des postes de relèvement 2022**

---

## **ANNEXE 3a : Tableau de synthèse des stations de traitement de la CCS**

---

## **ANNEXE 3b : Bilan agronomique des boues de stations d'épuration**

---

## **ANNEXE 3c : Bilan annuel de fonctionnement sur les systèmes d'assainissement**

---

## **ANNEXE 4a : Rapport du délégataire des communes en délégation de service publique**

---



## **ANNEXE 4b : Rapport du prestataire du marché d'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages du réseau de l'agglomération d'Altkirch**

---

## **ANNEXE 5 : Rapport du prestataire du marché d'exploitation des stations de traitement et des ouvrages équipant le réseau d'assainissement de l'agglomération d'Illfurth**

---

## ANNEXE 6 : Synthèse

Nombre d'abonnés	16 052
Nombre d'abonnés en régie	14 170
Nombre d'habitants	33 639
Nombre d'abonnés en DSP	3 622
Nombre d'habitants	10 627
Nombre d'abonnés en ANC	1 882
Nombre d'habitants	2 675
Nombre d'autorisations de déversement d'établissement industriel	1
Règlement de service	Oui
Indice de connaissance de gestion patrimoniale	112/120
Longueur du réseau (km) hors branchement	500
Nombre de points noirs	40
Volumes comptabilisés (=V facturés + dégrèvements)	1 434 425
Nombre d'interventions	
<i>Curage + ITV (ml)</i>	9 783
Nombre de diagnostic en cas de mutation	441
Stations épuration Illtal	
<i>consommation énergie (kWh)</i>	462 130
<i>consommation chlorure ferrique (T)</i>	9,40
<i>consommation polymère (Kg)</i>	1 125,00
<i>eau</i>	526,00
<i>refus de dégrillage (L)</i>	6 000,00
<i>huiles (m3)</i>	12,00
<i>nombre d'analyses</i>	12,00
<i>conformité</i>	100,00%
Stations épuration Ferrette-Vieux Ferrette	
<i>consommation énergie (kWh)</i>	94 082
<i>consommation chlorure ferrique (T)</i>	5,50
<i>eau (m3)</i>	105,00
<i>refus de dégrillage (m3)</i>	11,70
<i>sables (m3)</i>	12,00
<i>huiles (m3)</i>	0,00
<i>nombre d'analyses</i>	12,00
<i>conformité</i>	100,00%
Stations épuration Fislis-Oltingue-Bettlach-Linsdorf	
<i>consommation énergie (kWh)</i>	117 925
<i>consommation chlorure ferrique (T)</i>	10,30
<i>eau (m3)</i>	/

<i>refus de dégrillage (m3)</i>	3,00
<i>sables (m3)</i>	10,00
<i>huiles (m3)</i>	0,00
<i>nombre d'analyses</i>	12,00
<i>conformité</i>	100,00%
<b>Rhizosphères</b>	
<i>consommation énergie (kWh) BISEL</i>	6 729
<i>consommation énergie (kWh) FELDBACH</i>	4 847
<i>consommation énergie (kWh) RIESPACH</i>	19 220
<i>consommation énergie (kWh) MOERNACH</i>	33 652
<i>consommation énergie (kWh) KOESTLACH</i>	4 719
<i>consommation énergie (kWh) LUTTER RAEDERSDORF</i>	8 820
<i>consommation énergie (kWh) LEVONCOURT</i>	4 051
<i>consommation énergie (kWh) LIEBSDORF</i>	3 415
<i>Refus de dégrillage (m3)</i>	avec step
<i>nombre d'analyses par rhizosphère</i>	1,00
<i>conformité</i>	100,00%
<b>Postes</b>	
<i>consommation énergie</i>	94 032
Nombre de stations d'épuration	6
Nombre de rhizosphères	12
Nombre de lagunes	1
Quantité de boues extraites (T)	1 831
Quantité de boues matière sèche (tMS)	485
Renouvellement de canalisations (ml)	0
Taux de renouvellement/pose	0,48%
Conduites neuves eaux usées strictes posées (ml)	2 400

Recettes (€)	2 619 844.57 €
Etat de la dette au 31 decembre (€)	18 319 418 €
Montant remboursé durant l'exercice (€)	1 467 388 €
Montant de l'épargne brute (€)	164 042 €
Amortissements (€)	2 376 994.93 €

<b>TRAVAUX REALISES</b>	
AP20-1 : Numérisation des plans	16 000 € HT
AP20-2 : Rue du chemin de fer Durmenach	180 000 € HT
AP20-4 : travaux d'assainissement à Ligsdorf	154 000 € HT
AP20-12 : travaux d'assainissement zone nord Jettingen	902 000 € HT
Extensions de réseau	49 900 € HT
Travaux sur step + postes (pompes améliorations)	71 000 € HT
Optimisation des flux (agglo Illfurth)	80 000 € HT

